

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA23 058 à OCA23 061** – Résolution CA23 09 0284 / Dossier 1233060024

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*

**OCA23 062** – Résolution CA23 09 0285 / Dossier 1232932002

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)*

**OCA23 063** – Résolution CA23 09 0286 / Dossier 1234017001

Ordonnance établissant un sens unique en direction nord sur la rue Waverly et en direction est sur la rue Saint-Simon entre les rues De Beauharnois Ouest et de Reims :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 1°)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA23 062 et OCA23 063 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux](http://montreal.ca/reglements-municipaux).

**FAIT** à Montréal, le 16 octobre 2023

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert